

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE  
 AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX TOPE

Reçu le  
4 Mars 2010  
N° 9710

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de dossier :  
 Date d'arrivée :  
 Déclaration jugée :  complète  incomplète  
 Inspecteur :

DOSSIER CONCERNANT  
 L'EXPLOITATION DE :

DEMANDEUR :	Si personne physique :	
	noms : prénoms : domicile : <b>174 NESSADJOU BOUENIL</b>	<b>BP 448 38870 Bouail</b>
	Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Kidet) :	
	dénomination ou raison sociale :	
	forme juridique :	
	adresse du siège social :	
	qualité du signataire de la déclaration :	
	Ridet	
	Téléphone :	
	Fax :	
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier	

LOCALISATION DE  
 L'INSTALLATION :

Province :	<b>SUD</b>	Commune :	<b>BOUAIL</b>	Zone PUD :	<b>AURALE</b>
N° rue/ lotissement	<b>RT1</b>				

ACTIVITÉ FAISANT  
 L'OBJET DE LA  
 DÉCLARATION

**ELEVAGE de cochons plein Air**

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIÉE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
<b>36 truies - 4 venats - Porcelets</b>	<b>2102</b>	<b>D</b>

PIECES À JOINDRE

Colonne réservée à  
 l'administration

Une carte au 1/25000<sup>ème</sup> ou à défaut au 1/50000<sup>ème</sup> sur lequel est indiqué l'emplacement de l'installation projetée

Plan de situation orienté et à l'échelle appropriée avec indication dans un rayon de 100 mètres : des activités, ERP (établissements recevant du public), voies de communication, hydrants (PI ou BI), des plans d'eau, de la vocation des bâtiments, des zones de stockages, des moyens de lutte contre l'incendie, de l'assainissement, des ouvrages d'épuration des effluents (avec mention du dimensionnement)



- 4 = FENAGE
- 5 = ACCES
- 6 = ATRELIAS
- 7 = LONGUIRES

1/10000

ERU conuuala

4-7-5 = Tarea de Cochinos

